

**Barentz.**Barentz Ingrédients Canada Inc.  
141 Hamilton Rd  
New Hamburg, ON, N3A 2H1  
Canada  
800-565-2474**PRODUIT: Sulfate de zinc monohydrate****SECTION 1: IDENTIFICATION**

IDENTIFICATEUR DU FOURNISSEUR... Barentz Ingrédients Canada Inc.  
141 Hamilton Rd  
New Hamburg  
ON  
Canada  
N3A 2H1  
800-565-2474

CODE DU PRODUIT.....CA-87-HWDZNSUPA50-BG  
IDENTIFICATEUR DU PRODUIT.....Sulfate de zinc monohydrate  
AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION.. Sulfate de zinc 35,5% en poudre monohydrate .  
USAGE RECOMMANDÉ.....Engrais .  
RESTRICTIONS D'UTILISATION.....Non disponible .  
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE Barentz (519) 964-8708 .

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

CLASSIFICATION DES RISQUES..... Toxicité aiguë - Oral - 4. Dangereux pour l'environnement aquatique - Chronique 1.  
Dommages oculaires graves - catégorie 1.

MENTIONS D'AVERTISSEMENT..... Danger .

MENTION DE DANGER ..... H302 - Nocive si elle est avalée . H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables . H318 Cause de graves dommages oculaires .

CONSEILS DE PRUDENCE..... P273 Éviter la libération dans l'environnement . P280 Portez des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire, une protection du visage, une protection auditive . P305 + P351 + P338 SI DANS les YEUX : Rincez prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlève les lentilles de contact, si elles sont présentes et si c'est facile à faire. Continue de rincer . P501 Éliminer le contenu et les contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux .

AUTRES DANGERS..... Aucune donnée spécifique disponible .

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

NOM CHIMIQUE	NOMS COMMUNS ET SYNONYMES	# CAS	% POIDS
Sulfate de zinc monohydrate	N/A	7446-19-7	<=98

**SECTION 4: PREMIERS SOINS**

VOIES D'EXPOSITION

INHALATION.....Évacuez la personne à l'air frais . Gardez la personne en position de repos confortable pour respirer . Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien .

ORALE.....Rincez la bouche à l'eau . Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente . Contactez un médecin au besoin .

CUTANÉE.....Enlevez immédiatement les vêtements contaminés . Lavez la peau avec beaucoup d'eau . Consultez un médecin si une irritation se développe et persiste .

OCULAIRE.....Rincez à l'eau pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes . Vérifiez et retirez les lentilles de contact . Consultez un médecin si une irritation se développe et persiste .

SYMPTÔMES ET EFFETS.....Non disponible .

NÉCESSITÉ D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL Traiter symptomatiquement .

**PRODUIT: Sulfate de zinc monohydrate****SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS ET INAPPROPRIÉS Utilisez un agent extincteur adapté aux incendies environnants . Utilisez de l'eau, de la mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone .

DANGERS PARTICULIERS ..... Aucune donnée spécifique .

PRODUITS DE COMBUSTION ..... Oxydes de soufre et de zinc .

DANGEREUX

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ..... Portez des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection .

SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR LES POMPIERS

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES & ..... Assurez-vous d'une ventilation adéquate . Utilisez de l'équipement de protection individuelle . Lavez soigneusement après la manipulation .

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

MESURES D'URGENCE ..... Évitez d'autres fuites ou déversements si c'est sécuritaire . Éviter la dispersion des matériaux déversés afin de minimiser la contamination des drains, des eaux de surface et souterraines . Éloignez le personnel inutile et non protégé .

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE Récupérez le produit en passant l'aspirateur, en pelletant ou en balayant . Gardez dans des contenants appropriés, correctement étiquetés et fermés pour l'élimination . Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, provinciales et fédérales dans une installation d'élimination des déchets approuvée .

**SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÛRETÉ EN MATIÈRE DE MANUTENTION ..... Manipuler selon de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité . Portez de l'équipement de protection individuelle . Garder le récipient fermé . À utiliser seulement avec une ventilation adéquate .

CONDITIONS DE SÛRETÉ EN MATIÈRE DE STOCKAGE Magasiner selon la réglementation locale . À conserver dans un endroit bien ventilé . Stocker dans un endroit frais et sec. Gardez les contenants bien fermés quand ils ne sont pas utilisés .

INCOMPATIBILITÉS..... Des substances fortement oxydantes. Agents réducteurs forts .

**SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

INGRÉDIENTS	TWA	ACGIH TLV STEL	PEL	OSHA PEL STEL	REL	NIOSH
-------------	-----	----------------	-----	---------------	-----	-------

Sulfate de zinc monohydrate	Not available	Not available	Not available	Not available	Not available	Not available
-----------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE APPROPRIÉS ..... Assurez-vous d'une ventilation adéquate . Stations de lavage des yeux .

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES ..... Assurez-vous d'une ventilation adéquate . Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être fournie .

PROTECTION DES MAINS..... Gants résistants aux produits chimiques et imperméables conformes à une norme approuvée .

PROTECTION DES YEUX..... Utilisez des lunettes de sécurité ajustées et conformes à une norme approuvée .

PROTECTION DE LA PEAU..... Porter un vêtement de protection et les chaussures de protection appropriées. Lors de l'utilisation, ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas . Utilisez une crème pour la peau appropriée afin d'éviter que la peau ne sèche . Lavez-vous rapidement avec du savon et de l'eau si la peau est contaminée . Enlevez rapidement tout vêtement qui devient contaminé . NE FUMEZ PAS DANS L'ESPACE DE TRAVAIL. Lavez-vous à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser la toilette . Manipuler selon de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité .

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ÉTAT PHYSIQUE..... Poudre solide, poussière.

COULEUR..... Blanc.

ODEUR..... Sans odeur.

POINT DE FUSION..... Non disponible .

POINT DE CONGÉLATION..... Non disponible .

POINT D'ÉBULLITION..... Non disponible .

DOMAINE D'ÉBULLITION..... Non disponible .

INFLAMMABILITÉ..... Non disponible .

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ Non disponible .

LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ Non disponible .

POINT D'ÉCLAIR..... Non disponible .

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION Non disponible .

**PRODUIT: Sulfate de zinc monohydrate****SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION.. Non disponible .  
 pH..... 5 à 6,5 .  
 VISCOSITÉ CINÉMATIQUE..... Non disponible .  
 SOLUBILITÉ..... Soluble dans l'eau .  
 COEFFICIENT DE PARTAGE..... Non disponible .  
 N-OCTANOL/EAU  
 TENSION DE VAPEUR..... Non disponible .  
 DENSITÉ..... Non disponible .  
 DENSITÉ RELATIVE..... Non disponible .  
 DENSITÉ RELATIVE DE VAPEUR..... Non disponible .  
 CARACTÉRISTIQUES DES PARTICULES Non disponible .

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

RÉACTIVITÉ..... Non disponible .  
 STABILITÉ CHIMIQUE..... Stable dans des conditions de température normales et utilisation recommandée .  
 RISQUE DE RÉACTIONS..... Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les réactions dangereuses ne se  
 DANGEREUSES produiront pas .  
 CONDITIONS À ÉVITER..... Évitez la chaleur, les flammes et d'autres sources d'allumage . Évitez la chaleur excessive  
 pendant de longues périodes . Évitez l'exposition à des températures élevées ou à la  
 lumière directe du soleil .  
 MATÉRIEAUX INCOMPATIBLES..... Substances fortement oxydantes . Agents réducteurs forts .  
 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION..... Oxyde de :Carbone .  
 DANGEREUX

**SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

INGRÉDIENTS	LC50	LD50
Sulfate de zinc monohydrate	Not available	Not available
<b>VOIES D'EXPOSITION</b>		
OCULAIRE.....	Aucune donnée disponible .	
CUTANÉE.....	Peut causer une irritation temporaire de la peau due à un contact court . Une exposition prolongée à la peau peut causer une dermatite sévère .	
INHALATION.....	La génération de poussière peut causer une irritation respiratoire temporaire incluant la toux, le mal de gorge, les éternuements .	
ORALE.....	L'ingestion de sulfate de zinc à fortes doses peut causer de l'anémie et des symptômes gastriques . Elle est très astringente et, lorsqu'elle est ingérée en quantité excessive, peut irriter l'estomac, entraînant des douleurs abdominales, des nausées, de la diarrhée et des vomissements spontanés .	
SYMPTÔMES.....	Aucune donnée disponible .	
<b>CARACTÉRISTIQUES TOXICOLOGIQUES</b>		
CORROSION/IRRITATION.....	Aucune donnée disponible.	
CANCÉROGÉNÉCITÉ.....	Aucune donnée disponible .	
SENSIBILISATION.....	En cas de décomposition thermique, une inhalation élevée de vapeurs d'oxyde de zinc peut entraîner une fièvre des vapeurs métalliques dans les 3 à 10 heures suivant l'exposition, et inclure une sécheresse et une irritation immédiates de la gorge, une oppression thoracique et une toux qui peuvent ensuite être suivies par des symptômes grippaux tels que fièvre, malaise, transpiration, céphalée frontale, crampes musculaires, Douleurs lombaires, vision parfois floue, nausées et vomissements. Les symptômes sont temporaires et disparaissent généralement, sans intervention médicale, dans les 24 à 48 heures suivant l'apparition.	
TOXICITÉ POUR LES ORGANES.....	Aucune donnée disponible .	
<b>CIBLES (EXPOSITION UNIQUE)</b>		
TOXICITÉ POUR LES ORGANES.....	Aucune donnée disponible .	
<b>CIBLES (EXPOSITION RÉPÉTÉE)</b>		
DANGER PAR ASPIRATION.....	Aucune donnée disponible .	
LES EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS	Aucun effet significatif connu ni danger critique .	

**SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

ÉCOTOXICITÉ..... Le produit contient une substance très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut causer des effets indésirables à long terme dans l'environnement aquatique.  
 PERSISTANCE ET DÉGRADATION..... Le produit n'est pas facilement biodégradable .  
 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION..... Aucune donnée disponible .  
 MOBILITÉ DANS LE SOL..... Le produit est soluble dans l'eau.  
 AUTRES EFFETS NOCIFS..... Aucun effet significatif connu ni danger critique.

**PRODUIT: Sulfate de zinc monohydrate**

### SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

PROCÉDURES DE GESTION..... La génération de déchets devrait être évitée ou minimisée autant que possible .  
 MÉTHODES D'ÉLIMINATION..... Disposition conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux .  
 EMBALLAGES CONTAMINÉS. .... Puisque les contenants vides peuvent retenir des résidus de produit, respectez les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant .

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG / DOT..... Réglementé .  
 NUMÉRO NU..... ONU 3077 .  
 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE..... SUBSTANCE ÉCOLOGIQUEMENT DANGEREUSE, SOLIDE, N.O.S. (Sulfate de zinc monohydrate) .  
 TRANSPORT monohydrate) .  
 CLASSE..... 9 .  
 GROUPE D'EMBALLAGE..... III .  
 IMDG ..... Réglementé .  
 NUMÉRO NU..... ONU 3077 .  
 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE..... SUBSTANCE ÉCOLOGIQUEMENT DANGEREUSE, SOLIDE, N.O.S. (Sulfate de zinc monohydrate) .  
 TRANSPORT monohydrate) .  
 CLASSE..... 9 .  
 GROUPE D'EMBALLAGE..... III .  
 IATA..... Réglementé .  
 NUMÉRO NU..... ONU 3077 .  
 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE..... SUBSTANCE ÉCOLOGIQUEMENT DANGEREUSE, SOLIDE, N.O.S. (Sulfate de zinc monohydrate) .  
 TRANSPORT monohydrate) .  
 CLASSE..... 9 .  
 GROUPE D'EMBALLAGE..... III .  
 DANGERS ENVIRONNEMENTAUX..... Polluants marins .  
 TRANSPORT EN VRAC SELON..... Non disponible .  
 L'ANNEXE II CONVENTION MARPOL 73/78 ET RECUEIL IBC  
 PRÉCAUTIONS SPÉCIALES. .... Lisez les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant la manipulation

### SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

DSL..... Listé .  
 TSCA. .... Non répertorié .

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ..... Toutes les informations contenues dans cette FDS sont basées sur des données obtenues auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Cette information est considérée comme exacte et est offerte uniquement comme guide pour la manipulation de ce matériau et de ces conditions spécifiques. L'utilisation et la manipulation de ce matériau peuvent nécessiter des considérations alternatives et supplémentaires. Aucune garantie n'est offerte ou implicite, et l'entreprise ne sera pas responsable des dommages, pertes, blessures ou dommages consécutifs pouvant découler des informations contenues ici .

PRÉPARÉ PAR. .... Affaires réglementaires

RECENTE VERSION REVISEE. .... 2026-04-16